## ASSEMBLEE DÉPARTEMENTALE Séance du jeudi 22 septembre 2016

## **Intervention Jean-Raymond VINCIGUERRA**

Groupe Socialiste et Écologiste

## RAPPORT N°8 Création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) : syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE)

- Nous avons posé plusieurs questions dans la mesure où le projet nous semblait receler des zones de flou, nous avons eu des réponses complètes, nous remercions les services pour leur réactivité et leur volonté de transparence. Toutefois ces réponses ne nous ont pas toutes rassurés.
- Des zones de flou subsistent notamment sur le devenir de l'expérience des syndicats intercommunaux qui vont se dissoudre dans cette nouvelle structure. Nous souhaitons vivement que leurs structures, détentrices de l'histoire de nos fleuve et rivières ne disparaissent pas, que la conservation de leur expérience soit mise en œuvre avec une place faite à leurs personnels.
- D'autre part, la gouvernance réelle par un bureau de dix membres me paraît bien restreinte pour permettre une gouvernance réellement partagée.
- Une fois ces réserves faites, nous voterons ce rapport car son orientation générale nous semble correcte et sa mise en œuvre utile, tout en espérant que la démonstration de la marche, d'une marche réellement partagée sera faite en marchant.
- Sur ce sujet aussi nous constatons, une fois de plus, la collaboration entre le département et les services décentralisés de l'Etat et cela nous convient particulièrement.
- En effet la préfecture a programmé ; la semaine dernière une réunion conjointe de la commission départementale des risques naturels majeurs et du conseil départemental de sécurité civile, pour faire le point sur le rendu de conclusions à propos de la catastrophe du 3 octobre 2015 et exposer les mesures en cours et programmées.
- Parmi ces mesures on trouve les révisions des PPRI qui doivent tenir compte de l'accroissement du risque constaté au moins sur les communes concernées par les inondations du 3 octobre 2015. Il va de soi que nous devrons répondre à ces nouvelles prescriptions à venir dans les deux ans à venir et accompagner la démarche de l'Etat aux côté des communes concernées.
- Il y a aussi les Plans Communaux de sauvegarde qui vont être mis en œuvre assez rapidement et pour lesquels des mesures d'accompagnement doivent être prises pour aider les communes à les mettre en œuvre ou à les revoir.

- Enfin je voudrais dire deux mots pour suggérer un dispositif de même ordre (syndicat mixte départemental) pour la ressource en eau, car l'avenir dans certaines parties du département, je pense notamment à la basse vallée du Var, pourrait bien s'assombrir assez rapidement dans ce domaine de la ressource en eau.
- Il serait dommage que le manque de ressource, lié immanquablement à la progression de la demande (elle-même liée à la progression de l'urbanisation), amène à prendre des mesures de protection supplémentaires, d'une part illusoires, mais aussi de nature à brider l'activité des zones industrielles, fortes pourvoyeuses d'emploi de la basse vallée.
- Il ne faudrait pas que le choix exclusif et massif d'une économie résidentielle amène l'économie entrepreneuriale à régresser ou à se délocaliser.

Jean-Raymond VINCIGUERRA